

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

105	Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord)	34,383 00
-----	---	-----------

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

106	Fourniture à l'Organisation de l'aviation civile internationale de bureaux à un tarif inférieur à celui du commerce	201,872 00
-----	---	------------

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

107	Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,000 par année	103,114 00
108	Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale	111,550 00

SERVICES PROVISOIRES

109	Plan de Colombo	26,400,000 00
110	Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de \$172,408 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1955 à	166,482 00
111	Frais qu'entraîne pour le Canada la qualité de membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine	705,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1955-1956

AFFAIRES EXTÉRIEURES

B—GÉNÉRALITÉS

648	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés dans le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays mentionnés, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens établi en mai 1955— Crédit supplémentaire	235 00
-----	---	--------